



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



RÉGION ACADÉMIQUE
ÎLE-DE-FRANCE

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE
MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION

Versailles, le 26 septembre 2018

Le Recteur de l'académie de Versailles
Chancelier des universités

à

Mesdames et Messieurs les Principaux des
collèges publics et privés sous contrat
s/c Madame et Messieurs les Directeurs
académiques des services de l'Education
nationale

Réf. : Division d'appui et de conseil aux
établissements et aux services

Affaire suivie par :
Evelyne ROUDNEFF IA-IPR
01 30 83 40 43
DACES 3
Sébastien Leclère
Fabrice Imiola

☎ : 01.30.83 44 37

Diffusion :

Pour attribution : A Pour Information : I

x	IA		Gds. Etab. Sup.
x	Inspections		IUFM
	CTCM		CROUS
	CD-CS		CRDP
	Lycées		DRONISEP
x	Collèges		CIO
	LP		SIEC
	LT-LGT		INSHEA
	LG		CNED
	LPO	x	Etab. Privés
	EREA		INEP
	MELH		UNSS
	CIEP		APE
	ERPD		DDJS
	CREPS		CNEFEI
	DRGIS		CNEFASES
	Universités		INJEP
	IUT		Représentants des Personnels

Autres :

Nature du document :

- Nouveau
 Modifié
Reconduit

Le présent document comporte :

Circulaire P 2
Annexe P 1

Total P.3

Objet : Olympiades de mathématiques – Classes de quatrième

Les Olympiades académiques de mathématiques de quatrième sont organisées, cette année, pour la quatorzième fois. Elles ont pris en 2013 le nom de **Concours René Merckhoffer**. L'année scolaire dernière, près de 3000 candidats inscrits dans 130 collèges de l'académie, ont participé au concours. **J'invite l'ensemble des collèges à envisager sérieusement la participation de leurs élèves.** Des partenaires fidèles sont engagés à nos côtés et nous permettent de doter généreusement les lauréats lors d'une cérémonie. Les Olympiades de mathématiques sont un moment important de la vie de l'académie.

1. Nature du concours

Le concours est ouvert à tous les collégiens scolarisés en classe de quatrième dans les collèges de l'académie. L'épreuve comporte quatre exercices, dont les énoncés sont composés en commun par les jurys constitués au sein des académies partenaires, Amiens, Besançon, Caen, Corse, Grenoble, Lyon, Nancy-Metz, Orléans-Tours, Paris, Reims, Rennes et Rouen. Sans être particulièrement difficiles, ces exercices, qui font appel aux notions classiques des programmes du collège, peuvent être présentés de façon «ouverte», laisser l'initiative aux candidats, s'éloigner de formes anciennes d'évaluation. Leur résolution exige quoi qu'il en soit la capacité de faire et de rédiger des raisonnements.

2. Inscription des candidats

Sous la responsabilité du chef d'établissement est établie dans chaque collège public et dans chaque collège privé sous contrat de l'académie la liste des candidats recensés par les professeurs. Les chefs d'établissement veilleront à ce que l'information ait été donnée dans toutes les classes de quatrième. Chaque candidat est identifié par le numéro U.A.I. (ex R.N.E.) de l'établissement (ou à défaut le nom de l'établissement et la commune) suivi d'un numéro d'ordre.



Cette liste sera close au plus tard le 31 janvier 2019. Elle est conservée par l'établissement. Seul doit être transmis dans un premier temps le talon-réponse joint, qui indique l'effectif des candidats. **Ce talon-réponse doit parvenir au rectorat de Versailles (DACES 3) par courriel à l'adresse : fabrice.imiola@ac-versailles.fr au plus tard le 31 janvier 2019.**

3. Déroulement de l'épreuve

L'épreuve a lieu le mardi 26 mars 2019, de 14 heures à 16 heures (un décalage est possible pour tenir compte des contraintes horaires propres à l'établissement).

Elle se déroule dans chacun des établissements ayant déclaré avoir inscrit des candidats, et sous la surveillance du personnel de l'établissement. **Il est demandé aux établissements d'inscrire dès maintenant la journée du 26 mars 2019 à leur agenda, de manière à éviter toute concurrence avec d'autres travaux ou des activités périscolaires.** Il n'y aura pas de convocation. Un rappel sera transmis aux élèves en temps utile par les professeurs. **Il convient de veiller à organiser un travail rigoureusement personnel, dans un cadre serein et spacieux.**

Les calculatrices sont autorisées ainsi que le matériel usuel de géométrie, la colle et les ciseaux.

4. Transmission des copies - palmarès

Le matériel de composition devrait parvenir aux établissements une semaine avant l'épreuve. Une fois l'épreuve passée, les copies rédigées seront envoyées dans les plus brefs délais au rectorat, d'où elles repartiront vers les correcteurs constituant le jury académique, qui établira le palmarès. Chaque participant recevra un compte-rendu de son travail.

5. Informations complémentaires

Il est prévu que les sujets tiennent compte de la nouvelle rédaction des programmes (B.O. n°30 du 26 juillet 2018). Les établissements peuvent naturellement organiser des ateliers de préparation à la compétition. Ils trouveront des exemples sur le site académique de mathématiques : <http://euler.ac-versailles.fr>, rubrique Olympiades.

Les questions éventuelles peuvent être adressées aux IA-IPR de mathématiques et à la DACES 3.

Daniel FILATRE